

COMMUNE DE AUMALE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le compte administratif 2017 a été voté le 13 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du budget annexe de l'assainissement.

Pour le service de l'assainissement, les recettes de fonctionnement correspondent au reversement de la redevance d'assainissement collectif.

Les recettes de fonctionnement de 2017 ont représentées 266 792.42 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux et de dotations aux amortissements et le remboursement des intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement de 2017 ont représentées 131 757.68 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	24 796.11	Recettes des services	105 411.34
Autres dépenses de gestion courante	148.88	Autres subventions	20 449.71
Dépenses financières	18 739.69	Excédent reporté	91 089.37
Total dépenses réelles	43 684.68	Total recettes réelles	216 950.42
Virement à la section d'investissement			
Charges (écritures d'ordre entre sections)	88 073.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	49 842.00
Total général	131 757.68	Total général	266 792.42

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de l'assainissement regroupe :

- en dépenses, il s'agit notamment des frais d'études sur le schéma directeur des eaux pluviales
- en recettes : excédent d'investissement reporté et des subventions sur les études

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	41 596.59	Subventions	28 425.00
études y Compris reports 2016	25 785.60	Excédent reporté	910 482.20
Ecritures d'ordre entre sections	52 277.88	Ecritures d'ordre entre sections	90 508.88
		Récupération TVA sur travaux	2 435.88
		Virement de la section de fonctionnement	
Total général	119 660.07	Total général	1 031 851.96

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- Ci-joint tableau représentation graphique du budget principal
- **Etat de la dette** : ci-joint tableau synthétique

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à AUMALE, le 13 avril 2018

Virginie LUCOT AVRIL

Vice-Présidente du Département-Maire



- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT AUMALE	131 757,68	266 792,42	119 660,07	1 031 851,96
Total	131 757,68	266 792,42	119 660,07	1 031 851,96

- Représentation graphique du budget principal -

Dépenses

Autre : 131,76 k€

Recettes

Produit des services : 105,41 k€
Excédent antérieur : 91,09 k€
Autre : 70,29 k€

Dépenses

Dette : 41,60 k€
Autre : 78,06 k€

Recettes

Excédent antérieur : 910,48 k€
Autre : 121,37 k€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
ASSAINISSEMENT AUMALE	415 916,27
Total	415 916,27

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

